

Le vendredi 10 septembre deux mille vingt et un à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de la commune de NAVOUR-SUR-GROSNE, convoqués conformément à la loi, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Fabienne PRUNOT, Maire de la commune.

**Étaient présents :** Fabienne PRUNOT, Jean PIÉBOURG, Jean DE WITTE, Bernard BADROUILLET, Amélie MARC, Isabelle AUGOYAT, Raphael CHARNAY, Albin DAUMALLE, Arnaud DENOJEAN, Ludovic DROIN, Patrice FERRET, Eliane JOMAIN, Nathalie RAJOT, Philippe SAVARIS, Patrice SAUVAGEOT, David SOUFFLOT.

**Étaient absents excusés :** Thierry VARACHAUD, Marie-Paule HORAT, Cindy ROQUENCOURT

**Procurations :** Marie-Paule HORAT à Fabienne PRUNOT, Cindy ROQUENCOURT à Isabelle AUGOYAT.

**Secrétaire de séance :** Bernard BADROUILLET

## 1. POINT TRAVAUX

### ➤ Groupe scolaire

Madame le Maire informe les conseillers que la réception partielle des travaux concernant les parties maternelle et élémentaire s'est tenue le 2 août 2021 avec réserves à exécuter pour le 30 août 2021. Le déménagement des classes de Brandon et Clermain s'est effectué le 6 août : Le déménagement des classes maternelles a eu lieu le 24 août, ainsi que le transfert du mobilier du restaurant scolaire de Trivy à la salle des fêtes de Brandon. Madame le Maire remercie les conseillers qui se sont mobilisés pour ces 2 journées et pour d'autres petits travaux, en particulier la pose des tableaux, des distributeurs de papiers essuie-mains, des horloges dans les classes ... Le personnel du SIVOS a été rappelé les 30 et 31 août pour le ménage des locaux, en complément de l'entreprise de nettoyage MORGADO.

L'entreprise LESPINASSE termine l'installation de la chaudière à granulés pour une mise en service fin septembre. L'entreprise SMPP poursuit la peinture des façades. L'entreprise LAFFAY doit poser les stores et procéder aux finitions des portes et fenêtres. L'entreprise DESROCHES se charge du portail d'entrée. Planning des travaux : la réception du restaurant scolaire est prévue le 18 octobre. Le déménagement des restaurants aura donc lieu pendant les vacances de la Toussaint.

Albin DAUMALLE demande quand seront terminés les abords du bâtiment ? Jean PIEBOURG répond que le sujet a été discuté en réunion de SIVOS pour réaliser rapidement des places de stationnement le long de la voirie côté Est : un devis a été sollicité à l'entreprise BARRAUD TP.

Isabelle AUGOYAT rappelle que les parents ont signé une pétition pour le recrutement d'une ATSEM. Le personnel est en sous-effectif et ne parvient pas à assurer les missions de ménage, entre-autre, les sanitaires de maternelle et les couloirs. Jean PIEBOURG répond que ces sujets ont été discutés en réunion de conseil du SIVOS et qu'un devis va être demandé à une entreprise de nettoyage pour suppléer le personnel. Une réunion avec les agents est programmée chaque fin de semaine pour adapter les emplois du temps et gérer les problématiques. Jean PIEBOURG rappelle

que l'organisation du temps de travail des salariés relève de la compétence du SIVOS et non de la commune de Navour-sur-Grosne. Il précise par ailleurs qu'il n'a reçu la pétition qu'au mois d'août et n'a pas encore analysé les signatures : à priori, certaines signatures sont de parents ne résidant pas dans le RPI.

La rentrée scolaire a eu lieu le 2 septembre et certaines problématiques ont dû être réglées en urgence comme le raccordement électrique et la téléphonie.

Isabelle AUGOYAT ajoute qu'elle entend bien que ces sujets doivent être décidés au SIVOS mais que cela paraît opportun d'en échanger en conseil municipal compte tenu de l'implication financière de la commune dans ce projet. De plus, au vu du nombre d'enfants scolarisés, la répartition de la représentation des élus au SIVOS n'est pas adéquate : il faudrait s'assurer que les comptes rendus des réunions du SIVOS soient présentés au conseil municipal. Madame le Maire précise que les statuts du SIVOS prévoient 3 membres titulaires et un membre suppléant par commune. La participation financière est calculée au prorata du nombre d'enfants scolarisés, résidant dans la commune.

Madame Isabelle AUGOYAT quitte la séance.

#### ➤ **Sécurisation La Croix de Brandon**

Madame le Maire indique qu'une réunion de chantier a eu lieu le 8 septembre avec les entreprises, le maître d'œuvre et le Département pour un démarrage des travaux à partir du 13 septembre. En l'absence d'une étude approfondie du réseau d'eaux pluviales en complément du passage caméra réalisé par Albin DAUMALLE (Entreprise DIR'EAU), les travaux sont reportés jusqu'à nouvel ordre. Un rendez-vous avec la Communauté de communes SCMB est programmé la semaine prochaine pour une étude de l'état des canalisations existantes.

Un devis de réfection complète du réseau d'eaux pluviales s'élève à 80 000 € HT, avec une prise en charge à 50% par la Communauté de communes. Cette dépense n'a pas été inscrite aux budgets des collectivités respectives.

Madame le Maire signale que la Croix a été enlevée et stockée dans la cour de Madame CONDEMINÉ. La commune n'a pas été prévenue de ces travaux.

Le Département nous a notifié l'éligibilité du dossier aux Amendes de police : le montant de la subvention nous sera adressé en octobre 2021.

#### ➤ **Salle des fêtes de Clermain**

Madame le Maire précise que la préfecture nous a notifié une subvention au titre de la DETR d'un montant de 17 670 €, correspondant à 35% de la dépense estimée à 50 486 €.

Elle ajoute que Monsieur le Préfet demande que les travaux soient engagés le plus rapidement possible, dans les semaines ou à défaut dans les mois suivant la notification de la subvention, afin de relancer l'économie locale.

Elle propose donc de signer le devis de menuiserie pour cette année et de reporter les travaux de chauffage sur l'année 2022.

Le montant de la dépense est de 18 310 € HT (Devis entreprise LAFFAY), comprenant le changement des portes d'entrée et des fenêtres : il n'a pas été prévu de changer les volets, Philippe SAVARIS, les ayant repeints cette année.

Les conseillers autorisent à l'unanimité le Maire à signer le devis de menuiserie.

## ➤ **Mur de la Ferdière du Bas**

Madame le Maire indique que Monsieur SANGOUARD n'est pas disponible pour l'exécution de ces travaux : Monsieur JOLIVET se chargera de la démolition du mur, ainsi que la réfection d'un mur en béton armé courant septembre. Elle propose de recontacter plusieurs entreprises de maçonnerie pour programmer les travaux de parement en pierre l'année prochaine. Ludovic DROIN suggère de contacter Monsieur Quentin BONNOT. Martine BELIN informe les conseillers que Madame LELIGNY-DE-SERRES aurait souhaité que les travaux commencent pendant leur séjour à Brandon, et qu'elle remercie également les personnes qui ont rénové la Croix au Pont de La Ferdière appartenant à Monsieur PERROUSSET.

Madame le Maire dit qu'elle avait remarqué ces travaux d'embellissement et pense connaître les personnes qui souhaitent peut-être restées anonymes.

## **2. Projet MAM's**

Madame le Maire explique que la CAF souhaite développer les modes d'accueil des jeunes enfants, en particulier par la création ou l'extension de Maisons d'Assistants Maternelles. Un appel à projet est proposé aux collectivités territoriales ou autres structures avec un soutien financier à travers l'ouverture d'un Plan d'Investissement à l'accueil du jeune enfant (PIAJE). Les dépenses éligibles concernent les travaux de gros œuvre et les aménagements intérieurs. Le niveau de financement est compris entre 7 400 et 17 000 € par place, plafonné à 80 % des dépenses. Le dépôt des candidatures est à adresser au 15 octobre 2021 dernier délai au conseiller technique de la CAF. Les demandes seront examinées en fin d'année par la commission d'action sociale de la CAF.

Madame le Maire présente les différents devis sollicités pour répondre au rapport de la PMI.

Le montant des travaux s'élève à 30 485 € HT à ce jour :

Elle demande au conseil municipal d'approuver le projet et de l'autoriser à répondre à l'Appel à projet CAF. Jean PIEBOURG explique que l'éligibilité du dossier est conditionnée au taux de couverture des MAM (Données 2018 pour l'étude de besoins)

Taux départemental en Saône et Loire : 74,6%

Taux de couverture Saint-Cyr-Mère-Boitier : 81,1%

Taux de couverture de la commune de Navour-sur-Grosne : 27,5%

En complément de ce critère, le projet devra aussi s'inscrire dans une Convention Territoriale Globale (CTG) ou présenter un caractère innovant (méthode éducative spécifique, projet en faveur de familles vulnérables, accueil d'enfants en situation de handicap...)

Après exposé, le conseil municipal approuve le projet de MAM's et autorise Madame le Maire à répondre à l'Appel à projet de la CAF.

Madame le Maire ajoute qu'il est nécessaire d'effectuer des travaux de plâtrerie-peinture dans l'ancienne salle de classe avant de déménager les locaux de la bibliothèque qui seront destinés aux chambres des enfants.

Les conseillers suggèrent de visiter les locaux pour évaluer les travaux qui pourraient être exécutés en interne.

## **3. Situation financière au 31/08/2021**

### **Emprunts en cours :**

<b>Date d'emprunt</b>	<b>Prêteur</b>	<b>Objet</b>	<b>Montant</b>	<b>Nombre d'échéances</b>	<b>Date dernière échéance</b>
-----------------------	----------------	--------------	----------------	---------------------------	-------------------------------

15/09/2010	Caisse d'Épargne	Bâtiment Poste Brandon	85 000 €	12 Annuelles	25/08/2022
07/10/2013	Caisse d'Épargne	Logement communal Clermain	50 000 €	60 Trimestrielles	25/10/2028
01/12/2013	CDC	Ancienne cure Montagny	123 545.34 €	19 Annuelles	01/12/2037
01/02/2016	Banque Populaire	Logements Brandon bâtiment école	70 000 €	10 Annuelles	01/01/2026
01/06/2016	Caisse d'Épargne	Eaux pluviales place de la Garde Clermain	40 000 €	28 Trimestrielles	25/06/2023
14/11/2018	Caisse d'Épargne	Clocher église de Brandon	40 000 €	28 Trimestrielles	25/11/2025
01/08/2020	CACE	Place de la Garde Clermain	150 000 €	10 Annuelles	01/08/2030

### Section de fonctionnement : dépenses

Chapitres	Désignation	BP	Réalisé	Solde
011	Charges à caractère général	129 450.00 €	67 113.96 €	62 336.04 €
012	Charges de personnel	132 700.00 €	70 598.69 €	62 101.31 €
014	Atténuations de produits	14 900 €	6 335.00 €	8 565.00 €
65	Autres charges de gestion courante	228 700.00 €	124 057.15 €	104 642.85 €
66	Charges financières	6000.00 €	4 359.45 €	1 640.55 €
67	Charges exceptionnelles	2 500 €	0.00 €	2 500.00 €
023	Virement à la section d'investissement	248 819.65 €	0.00 €	248 819.65 €
042	Opérations d'ordre	3 280.35 €	3 280.35 €	0.00 €
<b>TOTAL</b>		<b>766 350.00 €</b>	<b>275 744.60 €</b>	<b>490 605.40 €</b>

### Section de fonctionnement : recettes

Chapitres	Désignation	BP	Réalisé	Solde
013	Atténuations de charges	15. 500.00 €	10 710.97 €	- 4 789.03 €
70	Produits de services	115 380.00 €	14 257.43 €	- 101 122.57 €
73	Impôts et taxes	188 000.00 €	107 080.00 €	- 80 920.00 €
74	Dotations-participations	222 700.00 €	168 277.55 €	- 54 422.45 €
75	Autres produits de gestion courante	35 106.72 €	26 843.50 €	- 8 263.22 €
77	Produits exceptionnels	0.00 €	24 181.62 €	+ 24 181.62 €
002	Excédent de fonctionnement	189 663.28 €	0.00 €	- 189 663.28 €
<b>TOTAL</b>		<b>766 350.00 €</b>	<b>351 351.07 €</b>	<b>- 414 998.93 €</b>

Madame le Maire précise que la section de fonctionnement correspond aux dépenses courantes de la commune. Il reste à ce jour une incertitude sur le remboursement des dépenses de travaux du groupe scolaire à la Communauté de communes.

Le contrat de prestations avec l'entreprise GELIN nettoyage a été résilié fin juillet : le personnel du SIVOS de la Noue reprenant le ménage des locaux scolaires.

### Section d'investissement : dépenses

Chapitres	Désignation	BP	Réalisé	Solde
16	Emprunts et dettes	51 600.00 €	50 751.80 €	848.20 €
20	Immobilisations incorporelles	20 000 €	2 100 €	17 900 €
204	Subventions d'équipement	1 800.00 €	1 750.13 €	49.87 €
21	Immobilisations corporelles	370 500.00 €	90 109.05 €	280 390.95 €
001	Déficit d'investissement	62 702.78 €	0.00 €	62 702.78 €
<b>TOTAL</b>		<b>506 602.78 €</b>	<b>144 710.98 €</b>	<b>361 891.80 E</b>

### Section d'investissement : recettes

Articles	Désignation	BP	Réalisé	Solde
10	Dotations, fonds divers	119 702.78 €	104 233.06 €	- 15 469.72 €
13	Subventions d'investissement	134 200.00 €	18 027.81 €	- 116 172.19 €
16	Emprunts et dettes	600.00 €	300.16 €	- 299.84 €
021	Virement de la section de fonctionnement	248 819.65 €	0.00 e	- 248 819.65 €
040	Opérations d'ordre	3 280.35 €	3 280.35 €	0.00 €
<b>TOTAL</b>		<b>506 602.78 €</b>	<b>125 841.38 €</b>	<b>- 380 761.40 €</b>

Madame le Maire précise que les travaux inscrits au budget n'ont pas commencé, en raison de la surcharge de travail des entreprises.

La dépense la plus importante consiste en l'aménagement du hameau de la Croix de Brandon, dossier en attente de l'étude du réseau d'eaux pluviales.

Les investissements engagés à ce jour, concernent la suite des travaux de la place de la Garde, l'adressage et la desserte forestière sur la commune de Clermain.

Les subventions ne seront sollicitées qu'en fin de travaux.

Subventions aux associations : Madame le Maire signale que le conseil n'avait pas statué sur l'attribution de subventions lors du vote du budget. Elle propose donc de délibérer.

### **Délibération N°29/2021**

#### **Objet : subventions aux associations**

Madame le Maire rappelle que le conseil municipal a prévu une ligne budgétaire pour : « Subventions aux associations » et propose d'attribuer une aide selon certains critères, en particulier à destination d'associations à caractère d'intérêt public ou fournissant une prestation à la commune.

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des présents

➤ **DECIDE** de soutenir les associations suivantes :

- |   |       |
|---|-------|
| - Pompiers de Matour :                  | 150 € |
| - Outil en mains :                      | 150€  |
| - Villages solidaires en Haute Grosne : | 150 € |
| - Navour en Fête :                      | 150€  |
| - Anim'école :                          | 150€  |
| - Restaurant scolaire :                 | 150€  |

Les conseillers font remarquer que la nouvelle association « Navour en Fête » n'est composée que de personnes résidentes sur la commune de Clermain.

Ludovic DROIN indique que la création de cette association est venue lors de discussions entre habitants de Clermain, dans le but d'organiser des événements festifs. La première manifestation aura lieu ce vendredi 17 septembre avec un concours de pétanque.

Le bureau est ouvert à toute personne souhaitant s'investir dans l'association, qu'elle soit résidente de Brandon, Clermain ou Montagny-sur-Grosne.

#### **4. Projets 2022**

Madame le Maire interroge les conseillers sur les projets qu'ils envisagent de mettre en œuvre sur 2022 afin de préparer les dossiers de subventions avant la fin de l'année.

**Place de la Garde** : Albin DAUMALLE demande quand sera programmée la 2<sup>ème</sup> tranche de travaux sur la place de la Garde. Le Maire répond qu'il faut attendre la fin des travaux de la mise à 2x2 voies de la RCEA soit 2024.

**Voirie groupe scolaire** : Fabienne PRUNOT indique que des travaux de réfection du parking et de la voirie sont nécessaires suite à la construction du groupe scolaire.

Un relevé topographique va être prochainement effectué par le cabinet MONIN GEOMETRES EXPERTS pour une étude d'aménagement du parking.

Jean PIEBOURG ajoute qu'un devis a été sollicité à l'entreprise BARRAUD TP pour réaliser des places de stationnement provisoires côté entrée de service. Cette dépense sera à discuter en réunion de SIVOS ou à la Communauté de communes.

**Installation d'une vidéo-surveillance** : Fabienne PRUNOT fait état des dégradations survenues sur le terrain de l'Agorespace au Bourg de Brandon ainsi que la détérioration de 2 tables de pique-nique. La gendarmerie préconise l'installation de vidéo-surveillance sur le site. Une mise en relation avec le référent sécurité sera réalisée afin d'effectuer un audit et les démarches administratives.

Philippe SAVARIS dit que des incivilités ont eu lieu aussi sur la commune de Clermain sur le parking du Pont de la Grosne : il s'est chargé de poncer et de repeindre la table de pique-nique pour supprimer les obscénités.

**Réfection salle des fêtes de Brandon :** Nathalie RAJOT indique que ce projet avait été étudié en conseil municipal de Brandon. Le Maire répond que des travaux d'accessibilité aux personnes à mobilité réduite et de remise aux normes sanitaires sont nécessaires. La peinture des murs de la salle avait été refaite par Julien MESNAGE, agent communal en 2019.

**Lavoirs :** Jean DE-WITTE informe les conseillers que des devis ont été demandés pour la rénovation du lavoir du Bourg de Clermain et du Bourg de Brandon. Fabienne PRUNOT explique que ces travaux peuvent faire l'objet d'une demande de subvention au Département.

**Salle des fêtes de Montagny-sur-Grosne :** Le Maire signale que Bernard BADROUILLET et elle-même ont procédé au ménage de la salle des fêtes le 9 septembre pour permettre les réunions du Club de la Belle Epoque, le temps de l'occupation de la salle de Brandon par le restaurant scolaire.

Bernard BADROUILLET ajoute que l'assainissement n'est pas conforme : l'idée est de déplacer les sanitaires côté jardin afin de réaménager le coin cuisine.

Cette salle peut être louée pour des repas de familles avec 20-30 personnes.

David SOUFFLOT suggère la construction d'une grande salle des fêtes sur le terrain à proximité du groupe scolaire et d'utiliser les trois salles des fêtes actuelles pour créer des logements.

Jean PIEBOURG répond que la commune n'a pas les moyens financiers et humains pour un tel projet. Une grande salle des fêtes implique plus de locations avec la gestion du bruit et des incivilités dans le Bourg. Amélie MARC indique que c'est pourtant une bonne idée, d'autant plus qu'avec la création de l'institut de TRAMAYES il va y avoir de la demande en logements.

Le maire indique que l'offre de 3 salles des fêtes semble actuellement suffisante pour les besoins de la population : la commune ne recherche pas forcément des locations avec des personnes extérieures.

**Atelier municipal avec panneaux photovoltaïques :** Jean PIEBOURG rappelle que ce local devient nécessaire pour centraliser la remise des véhicules et l'outillage.

## **5. Questions diverses :**

**Voirie :** Philippe SAVARIS demande si l'enrobé est arrivé. Fabienne PRUNOT précise que la commune a droit à 6 tonnes d'enrobé par an : il reste donc 3 tonnes pour cet automne à condition qu'une équipe soit disponible pour la « corvée ».

L'entreprise THIVENT a procédé à des travaux de gravillonnage sur la route de La Madone par erreur. Ces travaux ne seront pas facturés.

Jean DE-WITTE demande à Arnaud DENOJEAN si la construction de l'abribus avance. Arnaud DENOJEAN répond qu'il faut demander à Michel CHATELET.

Albin DAUMALLE demande à ce que les « cônes » soient réinstallés à Clermain aux entrées du pont qui passe sous la RCEA.

### **Balades nocturnes :**

Brandon : 20 participants

Clermain : 79 personnes

Montagny-sur-Grosne : 57 participants

**SIRTOM :** Bernard BADROUILLET demande un conteneur verre route des Cras.

**Adressage :** Patrice FERRET se propose pour poser les plaques de numérotation restantes.

**Mur de soutènement Clermain** : David SOUFFLOT s'étonne de la pose de rambarde sur le muret du chemin des Perrières alors que le conseil n'en voyait pas l'utilité.

Philippe SAVARIS et David DEVILLARD se sont chargés de la pose de la rambarde par mesure de sécurité.

**Débardage** : Arnaud DENOJEAN informe les conseillers que l'entreprise FRUYTIER fait procéder au débardage des bois aux Moulières : il demande si l'état des lieux a été fait.

Jean DE WITTE a fait un état des lieux route de la Montagne mais la commune n'a pas été prévenue pour la route des Moulières. Arnaud DENOJEAN se charge de prendre des photos.

**Entretien des cimetières** : Madame le Maire signale que Philippe SAVARIS a nettoyé le cimetière de Clermain pendant les congés de l'agent communal.

Le cimetière de Brandon a été nettoyé le 4 août avec Patrice SAUVAGEOT, Nathalie et Jean-Louis RAJOT, ainsi que Fabienne PRUNOT.

Un devis a été sollicité à l'entreprise TERIDEAL pour un entretien des cimetières à l'année.

**Espaces verts** : Raphaël CHARNAY indique que le fauchage des accotements sur les 3 communes a mobilisé David DEVILLARD pendant 15 jours : pendant ce temps, les travaux de désherbage des espaces publics ne sont pas faits. Fabienne PRUNOT répond que cette année est toutefois exceptionnelle pour la pousse de la végétation. Elle propose d'organiser une réunion de la commission « Espaces verts » en présence de David DEVILLARD.

Par ailleurs, depuis son retour de congés annuels, David a été sollicité pour débarrasser les classes de Clermain et Brandon, ainsi que les cartons du groupe scolaire suite au déménagement.

**Repas CCAS** : Fabienne PRUNOT souhaite organiser le repas du CCAS cette année.

Apparemment, le pass-sanitaire ne sera plus obligatoire après le 15 novembre.

**Bulletin municipal** : réunion préparatoire le 30 septembre à 19h30 à Brandon

**Assainissement** : formation le 21 septembre pour les agents communaux et les délégués de commission.

Les conseillers n'ayant plus de remarques le Maire clos la séance.

Fin de séance à 22h30

Prochaine réunion de conseil le 5 novembre 2021 à 20h.